

TGIRT-EIBJ regroupée Lebel-sur-Quévillon et Waswanipi

Procès-verbal de la **TROISIÈME RENCONTRE**

Tenue le 27 août 2019, à la salle n° 6 de l'édifice municipal de Lebel-sur-Quévillon



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 10 DECEMBRE 2019

PRÉSENCES

Délégué(e) s :

Audrey Gauthier-Dubuc – Ville de Lebel-sur-Quévillon
Julie Fillion – Produits forestiers Resolu

Observateur(s) :

Johanne Morasse (téléphone) – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
Martin Fillion – Animateur – Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
Éric Labelle – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Sonia Légaré – Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (par téléphone)

TGIRT-EIBJ REGROUPEE — TROISIÈME RENCONTRE

1. Ouverture de la rencontre, tour de table

L'animateur souhaite la bienvenue tous, il demande aux participants de se présenter à tour de rôle.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de M^{me} Audrey Gauthier-Dubuc, dûment appuyé par M^{me} Julie Fillion, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 13 février 2019 (TGIRT-EIBJ Waswanipi)

En l'absence d'au moins deux délégués qui avaient pris part à cette rencontre, le procès-verbal ne peut être adopté. L'animateur tentera de le faire adopter par courriel.

4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre regroupée du 19 juin 2019

L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi.

Sur proposition de M^{me} Julie Fillion, dûment appuyé par M^{me} Audrey Gauthier-Dubuc, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

5. Correspondance (TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon)

L'animateur présente un projet de recommandation concernant le suivi des taux de mercure dans la chair du poisson. Il fait une mise en contexte de la préoccupation soulevée lors d'une dernière rencontre. À la TGIRT-EIBJ Valcanton Villebois, où la préoccupation a été soulevée en premier lieu, cette préoccupation est devenue un enjeu de santé publique et déjà, certaines actions ont été entreprises. Avant de faire cheminer le projet de recommandation pour la TGIRT de Lebel-sur-Quévillon, l'animateur souhaite obtenir les commentaires des membres de la TGIRT. Une déléguée s'interroge sur les aspects particuliers pour la TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon, notamment les résultats des analyses et les actions entreprises. Une modification est demandée dans le titre du projet de recommandation : « Suivi des taux de mercure dans la chair des poissons des lacs du territoire de la TGIRT de Lebel-sur-Quévillon, à commencer par les lacs les plus utilisés pour la pêche ». Les délégués mentionnent que les points 5 et 7 du projet de recommandation sont pertinents. Ils reformulent le point 4 comme suit : « Demander de maintenir les activités de sensibilisation auprès de la population ». Concernant le point 6, l'observateur du MFFP fera des vérifications concernant les suivis effectués par le MELCC. L'animateur propose de mettre le projet de recommandation en attente jusqu'à ce qu'on ait un retour concernant le point 6. Une déléguée mentionne qu'au retour pour ce point, on sera plus en mesure de cibler les bonnes actions à demander dans le cadre du projet de recommandation. Il est également suggéré de préciser le nom de l'étude mentionné, au point 1. Quelques références sont suggérées par les membres, notamment des études réalisées dans le cadre de la chaire en études autochtones détenue par M. Hugo Asselin. Une déléguée demande s'il serait pertinent d'inclure le territoire de la TGIRT de Waswanipi. L'animateur mentionne qu'une TGIRT ne peut formuler une proposition pour une autre TGIRT, mais comme il s'agit d'une rencontre regroupée ce ne serait pas tant une dérogation aux règles et procédure que d'inclure également ce territoire dans la démarche. Le projet de recommandation pourra être rapporté à une rencontre regroupée et l'inclusion du territoire de la TGIRT-EIBJ Waswanipi pourra alors être validée par les délégués de cette table.

Le projet de recommandation sera révisé et présenté à nouveau à une rencontre regroupée des TGIRT de Lebel-sur-Quévillon et Waswanipi, incluant les territoires de ces deux TGIRT.

6. Correspondance (TGIRT-EIBJ Waswanipi)

Il n'y a aucune correspondance pour cette TGIRT.

7. Plan de gestion des voies d'accès

M^{me} Sonia Légaré introduit ce point en rappelant l'intention du MFFP de réaliser un plan de gestion des voies d'accès, exprimée lors de la dernière vague des rencontres des TGIRT. La mise en œuvre d'un comité technique régional devrait permettre d'amorcer les travaux en concertation avec les TGIRT. Ultimement, le plan de gestion des voies d'accès devrait constituer une référence dans le cadre de l'élaboration des PAFI.

Dans un premier temps, le comité technique régional abordera les valeurs liées au réseau de chemins. Dans un deuxième temps, il sera question d'établir un réseau de base. Selon l'orientation que prendront les discussions, on pourrait envisager d'intensifier l'aménagement forestier à certains endroits et le diminuer aux endroits jugés sensibles en regard de certaines valeurs et pour le rétablissement l'habitat du caribou forestier.

a. Composition du comité technique régional

Trois (3) personnes ont manifesté leur intérêt par courriel, à faire partie du comité technique régional, soit M^{me} Kristal Hotte, M. Martin Perron et M. Félix Plante, tous trois membres de la TGIRT-EIBJ Chapais-Chibougamau, mais représentant des groupes d'utilisateurs différents. D'autres délégués seront sollicités sous peu, soit M^{me} Mireille Gravel qui représente le groupe des gestionnaires d'une réserve faunique. Également, M^{me} Marie-Ève Sigouin a exprimé son intérêt. Il serait très intéressant d'avoir une personne membre des TGIRT de Lebel-sur-Quévillon et de Matagami. À ce titre, M^{me} Julie Fillion est sollicitée.

Dans le cadre des travaux du comité technique régional, il est censé tenir environ quatre rencontres par année. Il y aura également un travail de validation à effectuer en dehors des rencontres concernant les valeurs spatialisées. Le comité technique aura un rôle de conseiller.

Une question est soulevée pour savoir de quel type de fermeture il sera question. On parle de fermeture permanente. Dans les cas des nouveaux chemins qu'on prévoit fermer après les opérations forestières, le projet de fermeture sera soumis aux consultations publiques et des TGIRT avant même la construction du chemin. La difficulté de fermer certains chemins concernera davantage les vieux chemins. Dans certains cas, il faudra remettre le chemin en état pour pouvoir accéder aux sites les plus éloignés et les fermer, puis refermer le chemin qu'on vient de remettre en état.

b. Début des travaux

À la suite de la constitution du comité, une première rencontre devrait avoir lieu entre la fin septembre et la mi-octobre. Dans le cadre de cette première rencontre, nous aborderons les valeurs. Il sera également question de repérer les chemins qu'on prévoit ne jamais fermer et ceux qu'on jugerait les plus pertinents à en proposer la fermeture. Les membres du comité technique seront contactés sous peu en vue de la tenue d'une première rencontre.

8. Stratégie d'aménagement des peuplements mixtes

Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

9. Stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier

Une présentation PowerPoint a été préparée pour ce point. M^{me} Sonia Légaré souligne la disponibilité de deux webinaires qui donnent certains enlignements sur l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Elle amorce sa présentation en rappelant que la stratégie a été annoncée en avril. Cette stratégie ne touche pas les UA commençant par 87, mais cela pourrait changer. Elle demande aux participants comment ils souhaiteraient être tenus informés sur l'avancement des travaux en la matière. L'animateur exprime un souhait de profiter de cette présentation et de la présence de M^{me} Légaré pour tenter d'élaborer l'enjeu du caribou forestier inscrit dans les grilles des enjeux des TGIRT de Lebel-sur-Quévillon et de Waswanipi. Entre autres, il y aurait un besoin de savoir en quoi le caribou forestier est une valeur importante pour la TGIRT-EIBJ Lebel-sur-Quévillon, étant donné qu'on n'en trouve pas sur le territoire de cette TGIRT. À cet effet, M^{me} Légaré souligne que la TGIRT peut tout de même contribuer aux travaux concernant le caribou forestier, dans l'optique d'un enjeu qui regroupe plusieurs TGIRT. Elle croit que la TGIRT est concernée par les retombées de la stratégie. Par exemple, cette stratégie pourrait envisager d'intensifier la récolte dans le sud de la région en compensation d'une diminution dans les zones sensibles plus au nord.

Le plan d'action sur le caribou a débuté en avril 2016. C'est à ce moment qu'on a mis en place l'approche dite pondérée. Cette idée de départ consiste à concentrer nos efforts de protection et de rétablissement aux endroits où les chances de succès sont les meilleures. Quand on parle des territoires envisagés, on fait allusion aux endroits où on prévoit concentrer nos efforts. Mais ces territoires pourraient changer dans le temps. Concernant les impacts de nos activités sur le caribou forestier, M^{me} Légaré invite les participants à visionner le webinaire disponible dans la section membre. Elle explique notamment l'impact des chemins, notamment selon leur achalandage. Elle aborde rapidement les différentes infrastructures pouvant avoir un impact. Elle donne une description du territoire selon différents paramètres dont la limite nordique des attributions commerciales de bois et la configuration des grandes aires protégées. Elle introduit les notions de vaste espace propice (VEP), d'habitat en restauration et de connectivité, lesquelles notions vont conditionner l'élaboration du plan de restauration pour la région. La cartographie présentée est aussi disponible via la section concernant la stratégie d'aménagement de l'habitat du caribou forestier, via le site Internet du MFFP. Au chapitre des VEP, on retrouve ceux de Détour, de Broadback, d'Assinica et de Témiscamie. Les VEP apparaissent sur une cartographie affichée à l'écran. Les VEP sont des secteurs déjà bons pour le caribou et on souhaite les préserver. Ces territoires doivent avoir une superficie d'au moins 5 000 km² pour soutenir des populations viables.

L'objectif concernant les VEP est de limiter le niveau de perturbation sous la barre des 35 %. Pour y parvenir, on doit pouvoir disposer d'au moins un grand massif, c'est-à-dire d'au moins 1 000 km². Heureusement dans la région, on dispose de tels massifs et d'aires protégées de grandes superficies qui contribuent au maintien de l'habitat. Également, on recherche une composition végétale dominée par les essences résineuses, de vieilles forêts et le moins d'infrastructures permanentes possible, notamment les chemins et une certaine connectivité entre les massifs. Dans certains massifs jugés sensibles, on prescrira un délai à la récolte, lequel délai peut varier de 100 ans à 150 ans. Les massifs sensibles seront préservés tant et aussi longtemps qu'ils contribueront au maintien de l'habitat. S'ils passent au feu et qu'en conséquence, ils ne jouent plus leur rôle, on ne le protégera plus. Un plan caribou doit demeurer dynamique. La zone de restauration sous-tend un objectif similaire au VEP, soit de limiter le taux de perturbation à 35 %. Toutefois, la zone de restauration correspond à des superficies perturbées au-delà de cette limite, pour lesquelles il faudra prévoir des travaux de restauration. Les zones de connectivité permettent d'établir un lien entre les massifs utilisés par les caribous.

Une cartographie des superficies devant faire l'objet de modalités particulières est affichée à l'écran M^{me} Légaré fait une brève description de certains secteurs considérés sensibles et l'approche qu'on prévoit y appliquer. Elle présente un tableau des impacts prévu sur les attributions forestières, par unité d'aménagement. En moyenne pour l'ensemble du territoire d'EIBJ, la réduction prévue se situe aux environs de 7 %. Le déploiement de la stratégie pour notre territoire représente un très grand défi, en raison du régime de la coupe en mosaïque qui prévaut sur presque toutes les unités d'aménagement. Au cours de la prochaine année, on prévoit travailler étroitement avec les Cris et les partenaires économiques, pour trouver des solutions viables pour tous. Madame Légaré explique brièvement la distinction entre la

coupe agglomérée et celle en mosaïque et en quoi la première apparaît plus appropriée dans l'optique d'une stratégie pour restaurer l'habitat du caribou forestier. Visuellement, la coupe agglomérée où on ne laisse que 20 % de forêts résiduelles révèle un portrait plutôt choquant. Cela représente donc un défi de faire accepter une telle approche en comparaison de l'actuelle coupe en mosaïque. Une déléguée soulève quelques questions d'ordre opérationnel, notamment en regard de l'utilisation d'infrastructures temporaires. M^{me} Légaré donne quelques pistes de solution, mais insiste sur le fait que l'élaboration d'un bon plan caribou nécessitera de l'élaborer en concertation avec les Cris, les BGA, les TGIRT et les autres intervenants et parties prenantes. Elle revient sur la planification des chemins au regard d'un éventuel plan caribou. Il y aurait lieu notamment de réduire la quantité de chemins, quitte à augmenter la distance de débardage. Des tests sont actuellement en cours sur la Côte-Nord à savoir comment les caribous réagiront à la suite de l'application de certaines modalités, nous attendons avec intérêt les résultats de ces tests.

M^{me} Légaré termine sa présentation en survolant les grandes étapes à venir dans l'élaboration d'un plan caribou et les acteurs qui seront impliqués aux différentes étapes. On prévoit travailler à la fois avec les Cris, les partenaires économiques et les autres groupes d'intérêt, dont les TGIRT, mais de façon indépendante, pour commencer, étant donné qu'on abordera pas nécessairement les mêmes aspects avec chacun de ces groupes. Mais il viendra un moment au cours de l'exercice où il deviendra opportun de réunir tous ces groupes autour d'une même table.

L'animateur demande aux délégués si à ce stade-ci, nous sommes davantage en mesure d'élaborer l'enjeu du caribou présent dans la grille. Une déléguée se dit mal à l'aise d'élaborer un enjeu soulevé par quelqu'un qui n'est pas présent. Cet enjeu formulé de façon très sommaire restera donc dans sa forme actuelle pour le moment. M^{me} Légaré demande à quelle fréquence les membres de la TGIRT souhaitent qu'elle revienne faire un suivi sur ce dossier. Elle rappelle le rôle important du comité technique régional et des TGIRT dans le processus et invite les membres à lui faire suivre leurs questions via l'animateur. La présentation sera éventuellement déposée dans la section membre du site Internet du GREIBJ.

10. Directive sur les habitats fauniques

Ce point est reporté à une rencontre ultérieure.

11. Levée de la rencontre

La rencontre se termine à 14 h 30. La prochaine rencontre aura lieu le 11 décembre à Waswanipi, s'il s'agit encore d'une rencontre regroupée.

Sur proposition de M^{me} Julie Fillion, dûment appuyée par M^{me} Audrey Gauthier-Dubuc, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

BGA :	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
BMMB :	Bureau de la mise en marché des bois
COMEV :	Comité d'évaluation chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55 ^e parallèle
CRV :	Coupe à rétention variable
FHVC :	Forêt à haute valeur de conservation
GNC :	Gouvernement de la Nation Crie
GREIBJ :	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MELCC :	Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PADF :	Programme d'aménagement du territoire forestier
PAFI-T :	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PAFI-O :	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PFNL :	Produit forestier non ligneux
PRAN :	Programmation annuelle
PRAU :	Permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine
RADF :	Règlements sur l'aménagement durable des forêts
SÉPAQ :	Société des établissements de plein air du Québec
SOPFEU :	Société de protection des forêts contre le feu
TGIRT :	Table de gestion intégrée des ressources et du territoire
VHR :	Véhicules hors route
VNR :	Volumes non récoltés
VO :	Valeur, objectif
VOIC :	Valeur, objectif, indicateur, cible
VTT :	Véhicule tout terrain